



La version que vous consultez n'est pas définitive. Ce programme peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

A Bruxelles Saint-Louis - 60 crédits - 1 année - Horaire décalé - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **NON**

Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **OUI**

Domaine d'études principal : **Sciences juridiques**

Organisé par: **Faculté de droit Saint-Louis (Droit-SaintLouis)**

Sigle du programme: **DPIB2MC** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

Table des matières

| | |
|------------------------------------------------------|---|
| Introduction | 2 |
| Profil enseignement | 3 |
| Compétences et acquis au terme de la formation | 3 |
| Structure du programme | 3 |
| Programme | 3 |
| Programme détaillé par matière | 3 |
| Cours et acquis d'apprentissage du programme | 5 |
| Informations diverses | 6 |
| Conditions d'accès | 6 |
| Pédagogie | 7 |
| Evaluation au cours de la formation | 7 |
| Gestion et contacts | 7 |

DPIB2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce master de spécialisation couvre non seulement le droit public immobilier (droit de l'aménagement du territoire, urbanisme, instruments de politique foncière, domanialité...), mais aussi les multiples facettes du droit de l'environnement (droit international, communautaire, fédéral et régional...) ainsi que ses interactions avec les autres branches du droit dont il adapte certaines techniques (droit fiscal, pénal, judiciaire, responsabilité civile).

Combinant la réflexion de fond et l'examen des questions d'intérêt pratique, le master de spécialisation donne, de manière synthétique et rigoureuse, une vision globale de disciplines juridiques qui tendent à converger en raison de la transversalité des problèmes écologiques. L'attention se porte notamment sur les interactions entre les réglementations relatives à la police de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et celle du droit de l'environnement.

Votre profil

Ce programme est tout spécialement adapté aux besoins d'un public professionnel.

Votre programme

Les horaires sont conçus de manière à permettre la participation de personnes ayant une vie professionnelle active. A cette fin, les cours se donnent plusieurs soirs par semaine (17h30-20h30) ainsi que quelques samedis matin sur la campus Saint-Louis Bruxelles. Les personnes inscrites au master sont en outre systématiquement invitées aux colloques et séminaires organisés par le CEDRE (Centre d'étude du droit de l'environnement) de l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles, ainsi que de la Faculté de droit et de criminologie de l'UCLouvain (Louvain-la-Neuve) dans le courant de l'année académique.

DPIB2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Les enseignements sont dispensés en français, langue qui est également celle de la plupart des matériaux de cours.

Au terme du master de spécialisation en droit de l'environnement et droit public immobilier, l'étudiant-e aura acquis les compétences suivantes :

- une connaissance pointue de l'ensemble des aspects du droit public immobilier et du droit de l'environnement, et ce, dans leurs dimensions internationales, européennes et nationales pertinentes ;
- une compréhension des interactions nouées entre le droit de l'environnement et d'autres branches du droit (droit fiscal, pénal, judiciaire, responsabilité civile) dont il adopte certaines techniques ;
- une vision globale de disciplines juridiques qui tendent à converger en raison de la transversalité des problèmes écologiques ;
- une capacité à communiquer oralement et par écrit, de manière documentée et argumentée, à propos d'une problématique touchant au droit de l'environnement et au droit public immobilier ;
- une expertise propre à positionner le-la diplômé-e comme un-e interlocuteur-trice de référence dans le domaine du droit de l'environnement et du droit public immobilier.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme se répartit sur une année académique et comporte 60 crédits. Il comprend plusieurs parties :

- questions communes (10 crédits)
- droit de l'environnement (14 crédits)
- droit public immobilier (14 crédits)
- unités d'enseignement optionnelles (2 crédits)
- travail de fin d'études (20 crédits)

DPIB2MC Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026
- ⊙ Non organisé cette année académique 2025-2026 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2025-2026 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

○ Tronc commun

| | | | |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------------|
| ○ BDPIM2111 | Environnement et cadre de vie dans la Constitution et les Traités européens [M] | Delphine Misonne | [FR] [q1] [21h] [4 Crédits] 🌐 |
| ○ BDPIM2112 | Droits procéduraux et protection de l'environnement : accès à l'information, participation du public et évaluation des incidences [M] | | [FR] [q1] [12h] [3 Crédits] 🌐 |

| | | | |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------|
| ○ BDPIM2113 | Aspects contentieux et droit pénal | | FR [q1+q2] [12h] [3 Crédits] ⓘ |
| ○ BDPIM2131 | Permis d'environnement : prévention et réduction intégrée de la pollution [M] | | FR [q1] [15h] [3 Crédits] ⓘ |
| ○ BDPIM2121 | Politiques sectorielles de l'environnement | Nicolas de Sadeleer Delphine Misonne | FR [q2] [39h] [9 Crédits] ⓘ |
| ○ BDPIM2122 | Responsabilité civile, droit des assurances et atteintes à l'environnement | | FR [q2] [9h] [2 Crédits] ⓘ |
| ○ BDPIM2140 | Développement territorial et urbanisme [M] | | FR [q1] [30h] [7 Crédits] ⓘ |
| ○ BDPIM2143 | Sol et patrimoine : acquisition, préservation et gestion [M] | Marie-Sophie de Clippele | FR [q2] [30h] [7 Crédits] ⓘ |

○ Cours à option

Choisir une unité d'enseignement parmi :

| | | | |
|-------------|-------------------------------------|----------------|------------------------------|
| ⊗ BDPIM2150 | Environnement et vie économique [M] | | FR [q2] [7.5h] [2 Crédits] ⓘ |
| ⊗ BDPIM2151 | Marchés publics | Nicolas Cariat | FR [q2] [7.5h] [2 Crédits] ⓘ |

○ Travail de fin d'études

| | | | |
|-------------|-------------------------|--|------------------------------|
| ○ BDPIM2163 | Travail de fin d'études | | FR [q1+q2] [] [20 Crédits] ⓘ |
|-------------|-------------------------|--|------------------------------|

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

DPIB2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

*Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.*

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à celui mentionné au littera 1° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de master de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Conditions d'accès spécifiques

Conformément au règlement du master de spécialisation en droit de l'environnement et droit public immobilier, le programme est accessible aux porteur-euse-s d'un grade académique de **deuxième cycle en droit de 120 crédits** (master ou licence), délivré par une **université belge**.

Dans le respect des conditions prévues par la législation de la Communauté française et des directives élaborées par le Conseil du master, le bureau peut très exceptionnellement déroger à l'exigence précitée lorsque l'étudiant-e peut faire valoir une **expérience personnelle et/ou professionnelle** qui démontre une très bonne connaissance du droit public belge.

PÉDAGOGIE

L'efficacité de la formation est assurée par la complémentarité de plusieurs méthodes pédagogiques: exposés magistraux mais également échanges de vues qui valorisent l'expérience professionnelle et les parcours antérieurs.

Les méthodes pédagogiques répondent à la préoccupation de valoriser au mieux le temps, nécessairement limité, dont disposent les étudiant-es adultes menant une vie professionnelle et/ou familiale.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Les **évaluations** prennent généralement la forme d'un examen écrit ou oral. Les examens portent non seulement sur la connaissance de la matière mais également sur la capacité de l'étudiant-e à se l'approprier et à l'appliquer.

Par ailleurs, le **séminaire**, choisi par l'étudiant-e parmi les trois proposés, s'accompagne de la réalisation d'un travail de fin d'études qui offre l'occasion d'étudier de manière approfondie et dans une perspective critique un sujet de droit de l'environnement ou de droit public immobilier.

Il constitue un moyen de formation, au même titre que les autres cours dispensés dans le programme, en ce qu'il initie l'étudiant-e à une activité de recherche scientifique, autonome et personnelle. Il se concrétise par la rédaction d'un mémoire écrit, d'une cinquantaine de pages, répondant aux standards universitaires (recherche des sources, précision des références, bibliographie, déontologie), par lequel l'étudiant-e démontrera :

- sa capacité à cibler une question de recherche et à s'y investir ;
- sa capacité à trouver les sources pertinentes, notamment doctrinales ("état de l'art"), et à les utiliser ;
- son esprit d'analyse, de comparaison et de synthèse ;
- son esprit critique ;
- rigueur et clarté, tant dans la présentation écrite que lors de la défense orale ;
- son respect des critères scientifiques et déontologiques caractérisant la recherche universitaire.

GESTION ET CONTACTS

L'administration facultaire

Etudes à horaire décalé

02 211 78 04 - droit-hd-slb@uclouvain.be

Bureau : Marais 119 - 2e étage - 2002

Permanences : lundi, mardi, mercredi, de 16h à 18h

Dérogation pour non-finançabilité

La [demande de dérogation](#) doit être introduite le 30 septembre au plus tard à l'adresse suivante: derogation-inscription-slb@uclouvain.be.

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/DRTB

Faculté de droit Saint-Louis ([DRTB](#))

Secteur des sciences humaines ([SSH](#))

DRTB

Boulevard du Jardin Botanique 43 - bte

1000 Bruxelles

Mandat(s)

- Doyen : Nicolas Bernard

Jury

- président: [Jacques Sambon](#)
- secrétaire: [Delphine Misonne](#)
- 3e membre du jury: CharlesHubert.Born@uclouvain.be